Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260601-AR-121-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2026
Mise en ligne le : 25/06/2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 121 / 2026
DU 1er JUIN 2026

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – EMMANUEL FROISSARD – DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 10 avril 2026 portant élection du Président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire,

Considérant l'organisation de la direction du département des mobilités durables et du service commun finances et notamment la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels

Que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Emmanuel Froissard, statutaire dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, directeur du département transitions énergétiques, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTE

Article 1er
Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Emmanuel Froissard, directeur du département transitions énergétiques, à l'effet de signer :

Volet administratif :

- toute correspondance administrative courante non susceptible de créer des droits ou des obligations à l'égard des tiers de la collectivité,
- les ouvertures et clôtures de compte clients,
- les certificats de capacités et les attestations relatives aux travaux et diverses prestations,
- les attestations de commencement et fin des travaux,
- les procès-verbaux,
- tout document administratif en lien avec l'activité du département transitions énergétiques,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions du personnel relevant du département transitions énergétiques,
- les heures d'astreintes du personnel relevant de son département,
- les ordres de services : détachement anticipé et intégration d'un point de livraison électrique (marché groupement d'achat électrique – TEM),
- tous les formulaires de consentement de demande d'accès aux données de consommation d'un ou plusieurs points et d'estimation tous fluides confondus.

Volet financier :

- tous les engagements financiers et bons financiers dans la limite de 25 000 € HT pour les achats en section fonctionnement et section investissement dans le domaine d'activité du département transitions énergétiques,
- tous les engagements financiers et bons de commande relatifs aux fluides, carburants, combustibles sans limitation de montant,
- tous les contrats, y compris les contrats reconductibles ayant une incidence financière dans la limite de 25 000 € annuel,
- les bordereaux de prix réactualisés des marchés reconductibles de fournitures,
- tous documents pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou investissement,
- les contrats, abonnements, relatif aux fluides des bâtiments en lien avec l'activité du département transitions énergétiques,

Volet marché public :

- de prendre toute décision concernant l'acceptation ou le rejet d'un sous-traitant d'un marché relevant du périmètre du département,
- bordereaux de prix réactualisés des marchés reconductibles de fournitures,

En tant que maître d'œuvre :

- les ordres de services en lien avec l'activité du département,
- les procès-verbaux,
- les décomptes généraux,
- l'état de solde,
- les décomptes de pénalités,
- les tableaux de révisions, d'actualisation,
- les ordres de service relatifs à des marchés de travaux.

En tant que maître d'ouvrage :

- les procès-verbaux,
- les décomptes généraux,
- les décomptes de pénalités,
- les certificats de parfait achèvement,
- les levées de garantie,
- tout document, acte et correspondance relatif aux déclarations préalables d'ouverture ou d'achèvement de travaux en lien avec l'activité du département des transitions énergétiques.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel Froissard, directeur du département transitions énergétiques, cette même délégation sera exercée par Caroline Colonval, directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien.

Article 3
Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4
Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Emmanuel Froissard
Directeur du département transitions énergétiques
Le

Notifié à Caroline Colonval
Directrice générale adjointe transitions écologiques au quotidien.
Le